

2022 : Une année décisive pour le SIOM

Paris, le 27 janvier 2022. Le SIOM entend contribuer de façon décisive à la transition écologique et énergétique - une préoccupation majeure de nos concitoyens - en incarnant le choix d'un modèle plus sobre sur son territoire.

« Notre syndicat s'inscrit ainsi dans une trajectoire dynamique et réaffirme son ambition pour un monde durable. La gestion des déchets et l'économie circulaire sont des éléments essentiels pour lutter contre le réchauffement climatique. Il est important d'agir en réduisant la production des déchets tout en augmentant leur valorisation, c'est l'action que porte le Siom au quotidien. », souligne Jean-François Vigier, Président du SIOM.

1. La déchèterie ressourcerie sur le Plateau de Saclay

Nouveau maillon fort de la chaîne de l'économie circulaire du territoire ! Une seconde déchèterie ressourcerie verra bientôt le jour sur le plateau de Saclay dans le quartier de l'Ecole-Polytechnique. Au cœur d'une opération d'intérêt national, ce futur espace de réemploi abritera, à la demande du SIOM, une boutique solidaire, véritable lieu de vie où pourront être revendus les produits qui seront récupérés et réparés sur place. Pour Jean-François Vigier, ***“ ce projet est ancré dans le plan de réduction des déchets du SIOM et met en avant le principe de réemploi et de réutilisation, pour offrir une seconde vie aux déchets. Notre volonté de faire du déchet une ressource importante sur le territoire d'Île-de-France est plus que jamais renforcée ”***.

2. La mise en place de la collecte des biodéchets

Les déchets alimentaires représentent près de 30% du bac d'ordures ménagères (cf. ADEME) qui pourraient être valorisés en matière ou en énergie, et permettre ainsi le cercle vertueux de l'économie circulaire. Précurseur en la matière, le SIOM a fait le choix d'anticiper la généralisation de la collecte des



biodéchets qui doit être effective d'ici fin 2023. Dès 2021, le SIOM a ouvert la collecte des biodéchets aux gros producteurs, écoles et marchés alimentaires. Une nouvelle étape en 2022, axée sur le volontariat, tous les foyers du territoire pourront s'associer à cette démarche verte via **une plateforme d'inscription qui sera ouverte le 16 février 2022. Notre objectif, permettre à tous les habitants de trier à la source leurs déchets dès le 4 avril 2022.**

3. L'optimisation du service de collecte des déchets

Simplifier le tri, contrairement à ce que certains veulent vous faire croire, ça marche ! En 2016, les habitants des 21 communes du territoire du SIOM ont volontairement adhéré au tri de tous les emballages plastiques dans le bac jaune. Franc succès, cette extension des consignes a rendu plus efficace notre geste de tri et a permis une réduction significative de la quantité de déchets dans le bac d'ordures ménagères. Aujourd'hui, grâce à cette première avancée, le SIOM peut réduire la fréquence de collecte des ordures des pavillons de toutes les communes du territoire dès avril 2022. Moins de passages, c'est une baisse en CO² émis et moins de nuisances sonores pour nos habitants !

4. La tarification incitative

Une tarification incitative, mais pour quoi faire ? Dans le cadre de son plan de réduction des déchets, le SIOM et la communauté Paris- Saclay s'associent pour étudier la possibilité de mettre en place une tarification incitative et d'en mesurer les impacts sur le territoire. Cette tarification intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements responsables et à réduire la quantité produite.

Pour en savoir plus sur nos actualités et nos prochains rendez-vous <https://www.siom.fr/actualites/>

À PROPOS DU SIOM – Syndicat intercommunal des ordures ménagères

Le Siom de la Vallée de Chevreuse assure la collecte et le traitement des ordures ménagères de plus de 209 000 habitants et déploie une politique ambitieuse d'économie circulaire sur son territoire. Regroupant 21 communes réparties sur les départements de l'Essonne et des Yvelines, le SIOM est passé avec succès à l'ère des syndicats modernes et écologiques. Il collecte des déchets, les valorise et produit deux sources d'énergie : chaleur et électricité.

